



*Communiqué de presse  
Paris, le 9 juillet 2019*

## **Inspection des installations de traitements des déchets d'Île-de-France pendant tout l'été**

**Dans le cadre de son action de sensibilisation et de prévention des incendies, l'inspection des installations classées de la Préfecture de la région d'Île-de-France organisera tout au long de l'été des inspections inopinées sur l'ensemble de la région Île-de-France.**

Les inspecteurs mobilisés mettront l'accent sur le respect des règles obligatoires pour prévenir les incendies. Ainsi, les inspecteurs vérifieront entre autres que :

- les exploitants prennent toutes les mesures indispensables à la prévention des incendies,
- la détection précoce des départs de feu soit correctement mise en œuvre ;
- les moyens de lutte anti-incendie soient bien présents et en état de permettre une intervention rapide des pompiers ;
- les dispositifs de rétention des eaux d'extinction sont correctement dimensionnés,
- les volumes de déchets stockés sur site soient cohérents avec les autorisations administratives délivrées.

Ces opérations pourront conduire l'inspection des installations à prendre des sanctions administratives ou à engager des suites pénales.

Depuis le début de l'année 2019, plusieurs dizaines d'incendies ont touché des installations gérant des déchets : centres de tri ou de transit, installations de stockage, installations de compostage, installations de traitement de VHU (véhicules hors d'usage). Ces incendies peuvent avoir des conséquences importantes pour la qualité de l'environnement : émissions de fumées potentiellement toxiques, rejets des eaux d'extinction polluées dans les milieux naturels, propagation à des activités voisines etc. L'inspection des installations classées est d'autant plus vigilante que le risque augmente pendant les périodes de fortes chaleurs.

Au niveau national, les installations du secteur des déchets sont responsables de 11 % des accidents qui surviennent sur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Pôle communication de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France

01 87 36 45 38 / 01 87 36 45 39 / [presse.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:presse.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)